

Polices de fonds distincts de la Canada Vie

Série standard, série privilégiée 1, série Partenaire, Série privilégiée Partenaire et série Constellation

Addenda à la notice explicative et au livret Aperçu du fonds

Le 14 février 2025, l'Aperçu du fonds visant le fonds indiqué plus bas sera modifié pour refléter le nouveau nom du fonds distinct et du fonds sous-jacent à la section intitulée « Dans quoi le fonds investit-il? » Le tableau indique le nom existant et le nouveau nom du fonds distinct, ainsi que le nom existant et le nouveau nom du fonds sous-jacent.

Cette mise à jour vise à refléter un changement apporté au fonds sous-jacent. Comme suite de ce changement, Placements AGF Inc. est maintenant le gestionnaire du fonds distinct suivant.

Nom du fonds distinct existant	Nouveau nom du fonds distinct	Nom du fonds commun de placement sous-jacent existant	Nouveau nom du fonds commun de placement sous-jacent
Actions mondiales de valeur	Dividendes et revenu mondiaux	Valeur Mackenzie Cundill	Dividendes mondiaux AGF

Actuellement, ce fonds est fermé à l'affectation de primes, sauf si un client détenait le fonds au 27 mai 2022. Comme suite de ces mises à jour, cette restriction sera supprimée le 14 février 2025 et les fonds seront disponibles pour les primes et les substitutions. De plus, l'évaluation de risque de ce fonds est passée de « modéré » à « faible à modéré ».

Le 14 février 2025, l'Aperçu du fonds visant le fonds indiqué plus bas sera modifié pour refléter le nouveau nom du fonds distinct et du fonds sous-jacent à la section intitulée « Dans quoi le fonds investit-il? » Le tableau indique le nom existant et le nouveau nom du fonds distinct, ainsi que le nom existant et le nouveau nom du fonds sous-jacent.

Cette mise à jour vise à refléter un changement apporté au fonds sous-jacent. Comme suite de ce changement, Placements AGF Inc. est maintenant le gestionnaire du fonds distinct suivant.

Nom du fonds distinct existant	Nouveau nom du fonds distinct	Nom du fonds commun de placement sous-jacent existant	Nouveau nom du fonds commun de placement sous-jacent
Croissance principalement canadienne II	Dividendes et revenu canadiens	Croissance principalement canadienne Canada Vie	Revenu de dividendes canadiens AGF

Actuellement, ce fonds est fermé à l'affectation de primes, sauf si un client détenait le fonds au 4 novembre 2019. Comme suite de ces mises à jour, cette restriction sera supprimée le 14 février 2025 et les fonds seront disponibles pour les primes et les substitutions.

L'Aperçu du fonds, qui fait partie intégrante de la notice explicative des polices de fonds distincts de la Canada Vie, a été modifié afin de refléter « le gestionnaire du fonds » distinct. Ainsi, dans le cas des changements ci-dessus, Placements Mackenzie sera maintenant remplacé par Placements AGF Inc.

Aucun autre changement n'a été apporté à la notice explicative ni à l'Aperçu du fonds

Le présent addenda fait partie intégrante de votre notice explicative et de l'Aperçu du fonds. La notice explicative renferme d'importantes dispositions dont vous devriez prendre connaissance avant d'investir. La notice explicative contient des renseignements généraux au sujet de votre police et comprend un sommaire des divers types de risques qui peuvent s'appliquer lorsque vous investissez dans un fonds distinct. Le présent addenda ne constitue pas un contrat d'assurance.

La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (la Canada Vie) est l'unique émettrice de la police de rente individuelle à capital variable décrite dans la notice explicative.

Vous pouvez communiquer avec nous aux coordonnées suivantes :

La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie
255 avenue Dufferin
London ON N6A 4K1

Site Web : canadavie.com

Courriel : isp_customer_care@canadavie.com

Téléphone : 1 252 888-1847

Dividendes et revenus mondiaux

Bref aperçu : **Date d'offre initiale du fonds :** 05 octobre 2009
Date de création du fonds : 05 octobre 2009
Gestionnaire : Placements AGF Inc.

Valeur totale du fonds : 14 875 471 \$
Taux de rotation du portefeuille : 2,09 %

Police avec garantie : Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	75 / 75			75 / 100			100 / 100		
	RFG (%) ¹	VL (\$) ¹	UC ¹	RFG (%) ¹	VL (\$) ¹	UC ¹	RFG (%) ¹	VL (\$) ¹	UC ¹
Standard : options AFA, FAD et ARC ^{1,3}	3,08	16,22	40 301	3,30	15,73	119 680	3,69	14,88	193 876
Privilégiée 1 : options AFA, FAD et ARC ^{1,3}	2,62	17,74	40 431	2,95	17,08	44 830	3,40	16,20	111 572
Partenaire : option AFA ²	1,96	10,37	434	2,19	10,25	922	--	--	--
Privilégiée Partenaire : option AFA ²	--	--	--	--	--	--	--	--	--

² Pour la série Partenaire et la série privilégiée Partenaire, des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 % et 1,25 %, sont négociés entre vous et votre conseiller. Le RFG ne comprend pas ces frais.

¹ AFA – avec frais d'acquisition
 ARC – avec reprise de commission – Comprend les options ARC2 et ARC4.
 RFG – ratio des frais de gestion
 VL - valeur liquidative
 UC - unités en circulation

Placement minimum
 •Polices non enregistrées, REER et CELI : placement initial de 500 \$ ou prélèvements automatiques de 25 \$
 •Polices FERR : placement initial de 10 000 \$
 •Un avoir total minimal de 500 000 \$ est exigé au titre de la série privilégiée 1 et de la série privilégiée Partenaire

³ FAD – avec frais d'acquisition différés – Aucune nouvelle affectation de la prime n'est acceptée.

Dans quoi le fonds investit-il?

À l'heure actuelle, ce fonds distinct investit surtout dans des actions émises par des entreprises localisées aux quatre coins du monde, par l'intermédiaire du fonds Dividendes mondiaux AGF.

Dix principaux placements (du fonds sous-jacent)	% de l'actif
Renasas Electronics Corp. Shs	3,94
Groupe SNC-Lavalin Inc	3,90
Oracle Corp.	3,77
UBS Group AG Namen Akt	3,70
Salesforce.com Inc.	3,33
Wells Fargo & Co.	3,27
Bank of America Corp.	3,21
Teck Resources Ltd. Cl B Sub Vtg	2,98
Comcast Corp. Cl A	2,84
Becton Dickinson & Co.	2,53
Total	33,47
Nombre total des placements :	54

Répartition des placements	% de l'actif
■ Actions étrangères	88,20
■ Actions canadiennes	11,84



Quel a été le rendement du fonds?

Cette rubrique présente le rendement du fonds au cours des 10 dernières années pour un propriétaire de police qui a choisi la police avec garantie de 75/75 et l'option série standard. Il s'agit du rendement après déduction du RFG.

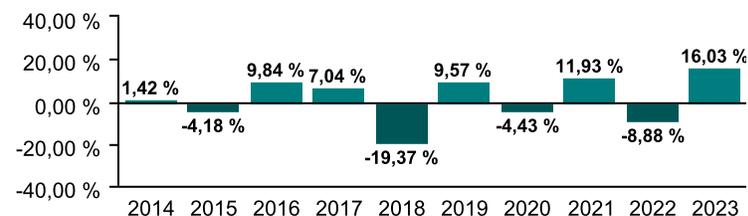
Il est important de noter que le rendement passé de l'option série standard n'est pas indicatif du rendement futur. En outre, le rendement réel dépendra de la police avec garantie et de l'option de frais d'acquisition choisis ainsi que de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un souscripteur ayant investi 1 000 \$ dans l'option série standard le 31 décembre 2013 détiendrait 1 141,49 \$ au 31 décembre 2023. Ce montant correspond à une moyenne de 1,33 % par année.

Rendements annuels (en pourcentage)

Ce diagramme montre le rendement de l'option série standard au cours des 10 dernières années. Au cours des 10 dernières années, on note 6 années au cours desquelles la valeur du fonds a augmenté et 4 années au cours desquelles la valeur a diminué.



Y a-t-il des garanties?

Ce fonds est offert aux termes d'un contrat d'assurance. Il est assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement en cas de baisse des marchés. Le RFG comprend les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

Quel est le degré de risque?

Le niveau de risque de ce fonds est *Faible à modéré*.



La valeur de vos placements peut diminuer. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risques liés aux fonds* de la notice explicative pour obtenir de plus amples renseignements.

À qui le fonds s'adresse-t-il?

Toute personne qui investit à plus long terme, qui est à la recherche du potentiel de croissance des actions étrangères, et qui est prête à assumer un niveau de risque allant de faible à modéré. Comme le fonds investit dans des actions, les cours boursiers, qui peuvent grimper et dégringoler du jour au lendemain, ont une incidence sur sa valeur.

Notes

Avant le 14 février 2025, ce fonds s'appelait Actions mondiales de valeur. En février 2025, le fonds sous-jacent est passé du fonds Valeur Mackenzie Cundill au fonds Dividendes mondiaux AGF et Placements AGF Inc. a assumé la responsabilité de la gestion du portefeuille. Les rendements et les 10 principaux investissements proviennent du fonds Valeur Mackenzie Cundill en date du 31 décembre 2023, réalisés par le gestionnaire de placements précédent, Placements Mackenzie. En février 2025, l'évaluation de risque de ce fonds est passée de « modéré » à « faible à modéré ». Aucun autre changement n'a été apporté au fonds distinct.

Dividendes et revenus mondiaux

Combien cela coûte-t-il?

Le tableau qui suit présente les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter et vendre des unités du fonds. Les frais dépendent de l'option de frais d'acquisition que vous avez choisie.

1. Frais d'acquisition

Option de frais d'acquisition	Ce que vous payez	Comment ça fonctionne	
Option AFA série standard	Jusqu'à 5 % du montant investi.	•Vous déterminez le taux avec votre conseiller. •Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission.	
Option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 2 % du montant investi.		
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1 En date du 12 mai 2023, il n'est plus possible d'affecter la prime à l'option avec frais d'acquisition différés (FAD).	Si vous demandez le rachat des unités dans les délais suivants : moins de 1 an, vous payez 5,50 % moins de 2 ans, vous payez 5,00 % moins de 3 ans, vous payez 5,00 % moins de 4 ans, vous payez 4,00 % moins de 5 ans, vous payez 4,00 % moins de 6 ans, vous payez 3,00 % moins de 7 ans, vous payez 2,00 % 7 ans et plus, vous payez 0,00 %	•Lorsque vous investissez, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 5 %. •Vous pouvez demander le rachat de jusqu'à 10 % de vos unités chaque année sans payer de frais de rachat.	•Les frais de rachat ont un taux fixe. Ils sont déduits du montant retiré. •Les frais de rachat que vous payez sont remis à la Canada Vie. •Vous pouvez substituer à vos unités des unités d'un autre fonds offert au titre du contrat. Si vous effectuez une substitution d'une option FAD à une option AFA, vous pourriez devoir payer des frais de rachat. Ces frais de rachat sont établis selon la date à laquelle vous avez investi la prime.
Option ARC série standard et option ARC série privilégiée 1 – option avec reprise de commission – 2 ans (ARC2) et Option ARC série standard et option ARC série privilégiée 1 – option avec reprise de commission – 4 ans (ARC4)	Il n'y a aucuns frais lors de la souscription ou du rachat d'unités.	•Lorsque vous investissez dans l'option ARC2, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 3 %. •Si vous demandez le rachat d'unités dans les deux ans suivant l'affectation d'une prime, votre conseiller devra peut-être retourner une partie de sa commission à la Canada Vie.	•Lorsque vous investissez dans l'option ARC4, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 3,5 %. •Si vous demandez le rachat d'unités dans les quatre ans suivant l'affectation d'une prime, votre conseiller devra peut-être retourner une partie de sa commission à la Canada Vie.
Option AFA série Partenaire	Jusqu'à 5 % du montant investi.	•Vous déterminez le taux avec votre conseiller. •Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission.	
Option AFA série privilégiée Partenaire	Jusqu'à 2 % du montant investi.	•Vous conviendrez également du pourcentage des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 et 1,25 %. Les frais SCG sont déduits de votre police chaque mois.	

2. Frais permanents

Le RFG comprend les frais de gestion et les frais d'exploitation du fonds, ainsi que les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour ce qui est de la série standard et de la série privilégiée 1, le RFG comprend aussi des honoraires qui sont versés à votre conseiller pour les services et les conseils qui vous sont offerts. Vous ne payez pas le RFG directement; cependant, il sera déduit du rendement de votre placement. Pour ce qui est de la série Partenaire et de la série privilégiée Partenaire, vous payez les services du conseiller au moyen du rachat d'unités de votre police (frais SCG). Les frais sont négociables et se situent entre 0,5 et 1,25 %.

Les options de garantie additionnelles offertes sont assujetties aux frais suivants. Vous devez acquitter ces frais comme il est décrit ci-après; ils ne sont pas inclus dans le RFG. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter aux sections portant sur les garanties de votre notice explicative et au contrat.

Police avec garantie	Série standard : options AFA, FAD et ARC	Série privilégiée 1 : options AFA, FAD et ARC	Série Partenaire : option AFA	Série privilégiée Partenaire : option AFA	Option de revalorisation de la garantie applicable à la prestation de décès (%)	Option de revalorisation de la garantie applicable à l'échéance (%)	Frais de la garantie de revenu viager (%)
Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	RFG (taux annuel en pourcentage de la valeur du fonds)				Frais supplémentaires		
75 / 75	3,08	2,62	1,96	--	s.o.	s.o.	s.o.
75 / 100	3,30	2,95	2,19	--	0,21	s.o.	s.o.
100 / 100	3,69	3,40	--	--	0,21	0,27	s.o.

Commission de suivi

La Canada Vie peut verser une commission de suivi pour les services et les conseils qui vous sont fournis. La commission de suivi est prélevée sur les frais de gestion tant que vous détenez des unités du fonds. Son taux dépend de la série que vous choisissez.

Série	Commission de suivi
Option AFA série standard et option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1	Jusqu'à 0,5 % de la valeur de votre placement chaque année.
Options ARC2 et ARC 4 série standard et options ARC2 et ARC4 série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option AFA série Partenaire et option AFA série privilégiée Partenaire	Aucune commission de suivi n'est versée, mais vous êtes responsable des frais SCG négociés avec votre conseiller.

Dividendes et revenus mondiaux

3. Autres frais

Il se peut que vous ayez à payer d'autres frais lorsque vous demandez le rachat ou la substitution d'unités du fonds.

Frais	Ce que vous payez
Frais de négociation à court terme	Jusqu'à 2 % de la valeur des unités que vous faites racheter ou substituer dans les 90 jours après avoir investi dans le fonds.
Frais de substitution	<ul style="list-style-type: none">•Vous pouvez effectuer jusqu'à 12 substitutions sans frais au cours de chaque année civile, après quoi il se pourrait que vous ayez à payer des frais.•Vous pourriez devoir payer un maximum de 5 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série standard ou AFA série Partenaire, ou un maximum de 2 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série privilégiée 1 ou AFA série privilégiée Partenaire.

Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez changer d'idée et résilier la police de fonds distincts, la prime initiale acquittée par prélèvement automatique sur le compte ou toute prime forfaitaire que vous affectez à la police en nous envoyant un avis écrit à cet effet dans les deux jours ouvrables suivant la première des éventualités suivantes à survenir : la date à laquelle vous recevez l'avis d'exécution de l'opération ou cinq jours ouvrables après sa mise à la poste.

Votre demande de résiliation doit être faite par écrit, soit par courriel ou par lettre. Le montant remboursé correspondra au moins élevé des montants suivants : le montant de la prime résiliée ou la valeur des unités applicables acquises le jour où nous traitons votre demande. Le montant remboursé ne s'appliquera qu'à l'opération en question et inclura le remboursement de tous les frais d'acquisition ou autres frais que vous avez payés.

Renseignements supplémentaires

Il se peut que l'*Aperçu du fonds* ne contienne pas tous les renseignements dont vous avez besoin. Veuillez lire le contrat et la notice explicative ou communiquez avec nous en utilisant les coordonnées suivantes:

La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie

255, avenue Dufferin

London ON N6A 4K1

Site Web : www.canadavie.com

Courriel : Après avoir accédé à notre site Web, veuillez cliquer sur « Communiquez avec nous ».

Téléphone : 1 888 252-1847

Dividendes et revenus canadiens

Bref aperçu : **Date d'offre initiale du fonds :** 05 octobre 2009
Date de création du fonds : 27 novembre 1998
Gestionnaire : Placements AGF Inc.

Valeur totale du fonds : 26 238 283 \$
Taux de rotation du portefeuille : 0,64 %

Police avec garantie : Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	75 / 75			75 / 100			100 / 100		
Série	RFG (%) ¹	VL (\$) ¹	UC ¹	RFG (%) ¹	VL (\$) ¹	UC ¹	RFG (%) ¹	VL (\$) ¹	UC ¹
Standard : options AFA, FAD et ARC ^{1,3}	2,91	17,08	74 672	3,02	16,62	219 016	3,42	16,01	65 924
Privilégiée 1 : options AFA, FAD et ARC ^{1,3}	2,45	17,46	72 156	2,67	17,04	169 154	3,00	16,39	25 763
Partenaire : option AFA ²	--	--	--	--	--	--	--	--	--
Privilégiée Partenaire : option AFA ²	--	--	--	1,57	14,35	2 931	--	--	--

² Pour la série Partenaire et la série privilégiée Partenaire, des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 % et 1,25 %, sont négociés entre vous et votre conseiller. Le RFG ne comprend pas ces frais.

¹ AFA – avec frais d'acquisition
 ARC – avec reprise de commission – Comprend les options ARC2 et ARC4.
 RFG – ratio des frais de gestion
 VL - valeur liquidative
 UC - unités en circulation

Placement minimum
 •Polices non enregistrées, REER et CELI : placement initial de 500 \$ ou prélèvements automatiques de 25 \$
 •Polices FERR : placement initial de 10 000 \$
 •Un avoir total minimal de 500 000 \$ est exigé au titre de la série privilégiée 1 et de la série privilégiée Partenaire

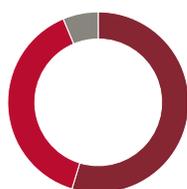
³ FAD – avec frais d'acquisition différés – Aucune nouvelle affectation de la prime n'est acceptée.

Dans quoi le fonds investit-il?

À l'heure actuelle, ce fonds distinct investit principalement dans des actions canadiennes, par l'intermédiaire du fonds Revenu de dividendes canadiens AGF.

Dix principaux placements (du fonds sous-jacent)	% de l'actif
Intact Financial Corporation	5,23
Stantec Inc.	5,18
CAE Inc.	5,11
Banque Royale du Canada	4,73
Premium Brands Holdings Corporation	4,35
Schneider Electric S.E. Shs	4,24
Accenture PLCClass A	4,22
Boyd Group Services Inc.	4,05
Dollarama Inc.	3,88
Aon PLCCI A	3,82
Total	44,81
Nombre total des placements :	33

Répartition des placements	% de l'actif
Actions canadiennes	54,78
Actions étrangères	39,05
Liquidités et équivalents	6,32
Autres	-0,15



Quel a été le rendement du fonds?

Cette rubrique présente le rendement du fonds au cours des 10 dernières années pour un propriétaire de police qui a choisi la police avec garantie de 75/75 et l'option série standard. Il s'agit du rendement après déduction du RFG.

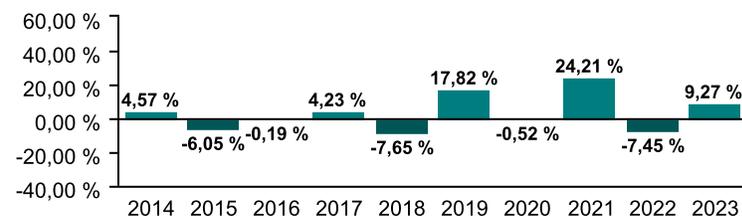
Il est important de noter que le rendement passé de l'option série standard n'est pas indicatif du rendement futur. En outre, le rendement réel dépendra de la police avec garantie et de l'option de frais d'acquisition choisis ainsi que de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un souscripteur ayant investi 1 000 \$ dans l'option série standard le 31 décembre 2013 détiendrait 1 389,43 \$ au 31 décembre 2023. Ce montant correspond à une moyenne de 3,34 % par année.

Rendements annuels (en pourcentage)

Ce diagramme montre le rendement de l'option série standard au cours des 10 dernières années. Au cours des 10 dernières années, on note 5 années au cours desquelles la valeur du fonds a augmenté et 5 années au cours desquelles la valeur a diminué.



Y a-t-il des garanties?

Ce fonds est offert aux termes d'un contrat d'assurance. Il est assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement en cas de baisse des marchés. Le RFG comprend les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

Quel est le degré de risque?

Le niveau de risque de ce fonds est *Modéré*.



La valeur de vos placements peut diminuer. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risques liés aux fonds* de la notice explicative pour obtenir de plus amples renseignements.

À qui le fonds s'adresse-t-il?

Toute personne qui investit à plus long terme, qui est à la recherche du potentiel de croissance des actions, y compris d'un volume d'actions étrangères, et qui est prête à assumer un niveau de risque modéré. Comme le fonds investit dans des actions, les cours boursiers, qui peuvent grimper et dégringoler du jour au lendemain, ont une incidence sur sa valeur.

Notes

Avant le 14 février 2025, ce fonds s'appelait Croissance principalement canadienne II. En février 2025, le fonds sous-jacent est passé du fonds Croissance principalement canadienne Canada Vie au fonds Revenu de dividendes canadiens AGF et Placements AGF Inc. a assumé la responsabilité de la gestion du portefeuille. Les rendements et les 10 principaux investissements proviennent du fonds Croissance principalement canadienne Canada Vie en date du 31 décembre 2023, réalisés par le gestionnaire de placements précédent, Placements Mackenzie. Aucun autre changement n'a été apporté au fonds distinct.

Dividendes et revenus canadiens

Combien cela coûte-t-il?

Le tableau qui suit présente les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter et vendre des unités du fonds. Les frais dépendent de l'option de frais d'acquisition que vous avez choisie.

1. Frais d'acquisition

Option de frais d'acquisition	Ce que vous payez	Comment ça fonctionne	
Option AFA série standard	Jusqu'à 5 % du montant investi.	•Vous déterminez le taux avec votre conseiller. •Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission.	
Option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 2 % du montant investi.		
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1 En date du 12 mai 2023, il n'est plus possible d'affecter la prime à l'option avec frais d'acquisition différés (FAD).	Si vous demandez le rachat des unités dans les délais suivants : moins de 1 an, vous payez 5,50 % moins de 2 ans, vous payez 5,00 % moins de 3 ans, vous payez 5,00 % moins de 4 ans, vous payez 4,00 % moins de 5 ans, vous payez 4,00 % moins de 6 ans, vous payez 3,00 % moins de 7 ans, vous payez 2,00 % 7 ans et plus, vous payez 0,00 %	•Lorsque vous investissez, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 5 %. •Vous pouvez demander le rachat de jusqu'à 10 % de vos unités chaque année sans payer de frais de rachat.	•Les frais de rachat ont un taux fixe. Ils sont déduits du montant retiré. •Les frais de rachat que vous payez sont remis à la Canada Vie. •Vous pouvez substituer à vos unités des unités d'un autre fonds offert au titre du contrat. Si vous effectuez une substitution d'une option FAD à une option AFA, vous pourriez devoir payer des frais de rachat. Ces frais de rachat sont établis selon la date à laquelle vous avez investi la prime.
Option ARC série standard et option ARC série privilégiée 1 – option avec reprise de commission – 2 ans (ARC2) et Option ARC série standard et option ARC série privilégiée 1 – option avec reprise de commission – 4 ans (ARC4)	Il n'y a aucuns frais lors de la souscription ou du rachat d'unités.	•Lorsque vous investissez dans l'option ARC2, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 3 %. •Si vous demandez le rachat d'unités dans les deux ans suivant l'affectation d'une prime, votre conseiller devra peut-être retourner une partie de sa commission à la Canada Vie.	•Lorsque vous investissez dans l'option ARC4, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 3,5 %. •Si vous demandez le rachat d'unités dans les quatre ans suivant l'affectation d'une prime, votre conseiller devra peut-être retourner une partie de sa commission à la Canada Vie.
Option AFA série Partenaire	Jusqu'à 5 % du montant investi.	•Vous déterminez le taux avec votre conseiller. •Les frais sont déduits du montant investi. Ils sont ensuite versés à titre de commission. •Vous conviendrez également du pourcentage des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 et 1,25 %. Les frais SCG sont déduits de votre police chaque mois.	
Option AFA série privilégiée Partenaire	Jusqu'à 2 % du montant investi.		

2. Frais permanents

Le RFG comprend les frais de gestion et les frais d'exploitation du fonds, ainsi que les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour ce qui est de la série standard et de la série privilégiée 1, le RFG comprend aussi des honoraires qui sont versés à votre conseiller pour les services et les conseils qui vous sont offerts. Vous ne payez pas le RFG directement; cependant, il sera déduit du rendement de votre placement. Pour ce qui est de la série Partenaire et de la série privilégiée Partenaire, vous payez les services du conseiller au moyen du rachat d'unités de votre police (frais SCG). Les frais sont négociables et se situent entre 0,5 et 1,25 %.

Les options de garantie additionnelles offertes sont assujetties aux frais suivants. Vous devez acquitter ces frais comme il est décrit ci-après; ils ne sont pas inclus dans le RFG. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter aux sections portant sur les garanties de votre notice explicative et au contrat.

Police avec garantie	Série standard : options AFA, FAD et ARC	Série privilégiée 1 : options AFA, FAD et ARC	Série Partenaire : option AFA	Série privilégiée Partenaire : option AFA	Option de revalorisation de la garantie applicable à la prestation de décès (%)	Option de revalorisation de la garantie applicable à l'échéance (%)	Frais de la garantie de revenu viager (%)
Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	RFG (taux annuel en pourcentage de la valeur du fonds)				Frais supplémentaires		
75 / 75	2,91	2,45	--	--	s.o.	s.o.	s.o.
75 / 100	3,02	2,67	--	1,57	0,16	s.o.	s.o.
100 / 100	3,42	3,00	--	--	0,16	0,21	s.o.

Commission de suivi

La Canada Vie peut verser une commission de suivi pour les services et les conseils qui vous sont fournis. La commission de suivi est prélevée sur les frais de gestion tant que vous détenez des unités du fonds. Son taux dépend de la série que vous choisissez.

Série	Commission de suivi
Option AFA série standard et option AFA série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option FAD série standard et option FAD série privilégiée 1	Jusqu'à 0,5 % de la valeur de votre placement chaque année.
Options ARC2 et ARC 4 série standard et options ARC2 et ARC4 série privilégiée 1	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option AFA série Partenaire et option AFA série privilégiée Partenaire	Aucune commission de suivi n'est versée, mais vous êtes responsable des frais SCG négociés avec votre conseiller.

Dividendes et revenus canadiens

3. Autres frais

Il se peut que vous ayez à payer d'autres frais lorsque vous demandez le rachat ou la substitution d'unités du fonds.

Frais	Ce que vous payez
Frais de négociation à court terme	Jusqu'à 2 % de la valeur des unités que vous faites racheter ou substituer dans les 90 jours après avoir investi dans le fonds.
Frais de substitution	<ul style="list-style-type: none">•Vous pouvez effectuer jusqu'à 12 substitutions sans frais au cours de chaque année civile, après quoi il se pourrait que vous ayez à payer des frais.•Vous pourriez devoir payer un maximum de 5 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série standard ou AFA série Partenaire, ou un maximum de 2 % de la valeur des unités si vous passez à l'option AFA série privilégiée 1 ou AFA série privilégiée Partenaire.

Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez changer d'idée et résilier la police de fonds distincts, la prime initiale acquittée par prélèvement automatique sur le compte ou toute prime forfaitaire que vous affectez à la police en nous envoyant un avis écrit à cet effet dans les deux jours ouvrables suivant la première des éventualités suivantes à survenir : la date à laquelle vous recevez l'avis d'exécution de l'opération ou cinq jours ouvrables après sa mise à la poste.

Votre demande de résiliation doit être faite par écrit, soit par courriel ou par lettre. Le montant remboursé correspondra au moins élevé des montants suivants : le montant de la prime résiliée ou la valeur des unités applicables acquises le jour où nous traitons votre demande. Le montant remboursé ne s'appliquera qu'à l'opération en question et inclura le remboursement de tous les frais d'acquisition ou autres frais que vous avez payés.

Renseignements supplémentaires

Il se peut que l'*Aperçu du fonds* ne contienne pas tous les renseignements dont vous avez besoin. Veuillez lire le contrat et la notice explicative ou communiquez avec nous en utilisant les coordonnées suivantes:

La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie

255, avenue Dufferin

London ON N6A 4K1

Site Web : www.canadavie.com

Courriel : Après avoir accédé à notre site Web, veuillez cliquer sur « Communiquez avec nous ».

Téléphone : 1 888 252-1847